SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le neuvième jour du mois de janvier en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures.

Présents : LE MAIRE:

Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES):

Mme Mylène Neault M. Marc-Olivier Habel Mme Mélanie Picard M. Alex Papineau Mme Carmen Demers

Absente: Mme Sophie Côté

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et greffière-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen

- 1. Mot du Maire
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance extraordinaire du 12 décembre 2022 à 19.00 heures
 - 3.2. Séance extraordinaire du 12 décembre 2022 à 20.00 heures
- 4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
- 5. Première période de questions du public et les questions reçues par courriel
- 6. Municipalité de Sainte-Croix
 - 6.1- Comptes à payer
 - 6.2- Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
 - 6.3- Nomination d'un maire suppléant
 - 6.4- Signature des chèques et documents pour la municipalité et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix – Étude de faisabilité 6.5- Honoraires professionnels n° 4 (Groupe GID)

Règlement numéro 676-2022 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2023

6.6- Adoption

Règlement numéro 677-2022 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2023

- 6.7- Adoption
- 7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - 7.1- Comptes à payer
 - 7.2- Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
- 8. Service des incendies de Sainte-Croix
 - 8.1. Démission de M. Danny Therriault, pompier volontaire

9. Voirie

Prolongement de la rue Barbin

9.1. Honoraires professionnels nº 3 (WSP Canada inc.)

Projet de règlement n° 678-2023 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux

- 9.2. Adoption
- 9.3. Avis de motion

Projet de règlement d'emprunt n° 679-2023 décrétant l'achat de véhicules municipaux et équipements

- 9.4. Adoption
- 9.5. Avis de motion

10. Hygiène du milieu

Réfection des émissaires pluviaux des rues Barbin et Auger

10.1. Décompte progressif n° 2 (Construction Lemay inc.)

Gestion des matières résiduelles

- 10.2. Amendement à l'entente intermunicipale « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest » Changement de mandataire pour la gestion
- 10.3. Amendement à l'entente intermunicipale « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest » Montant forfaitaire pour la gestion
- 10.4. Amendement à l'entente intermunicipale « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest » Frais reliés aux collectes lors des jours fériés

11. Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

11.1. Nomination d'un président

Projet de règlement n° 681-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 387-2007 intitulé « Règlement relatif au plan d'urbanisme » de façon à agrandir l'aire d'affectation commerciale C-2

- 11.2. Adoption
- 11.3. Avis de motion

Projet de règlement nº 682-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage » de façon à agrandir la zone commerciale 26-C, de modifier les normes d'implantation de la zone commerciale 26-C et de modifier les classes d'usages et les établissements dans les zones commerciales

- 11.4. Adoption
- 11.5. Avis de motion

12. Loisirs et culture

Parc Jean-Guy-Fournier

12.1. Mandat – Études préliminaires et esquisse d'aménagement

13. Varia

Transport adapté et collectif de Lotbinière

- 13.1. Adoption du plan de transport adapté 2022
- 13.2. Engagement de politique relative à la qualité des services
- 13.3. Programme de subvention au transport adapté Demande d'aide financière 2022

MRC de Lotbinière

- 13.4. Ressources régionales partagées Technicien informatique
- 13.5. Ressources régionales partagées Soutien administratif et RH

Fondation du Cégep de Thetford – Campagne de financement Loto-Fondo 13.6. Contribution municipale 2023

14. Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, souhaite une bonne et heureuse année aux membres du conseil, employés, citoyens et citoyennes. Il fait un rappel concernant les projets de 2023.

001-2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

003-2023

002-2023 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 19.00 HEURES

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 12 décembre 2022 à 19.00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 20.00 HEURES

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 12 décembre 2022 à 20.00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Alex Papineau : Information concernant l'ouverture de la patinoire extérieure ainsi que la glissade et les sentiers qui sont désormais ouverts.

Mme Mélanie Picard : Construction à la propriété - Les terrains disponibles pour la construction sont disponibles sur le site internet de la municipalité.

Mme Carmen Demers : Le jeudi 26 janvier 2023 à 19h aura lieu un tournoi de cartes. À compter du lundi 6 février 2023, les voyages pour Laurier-Québec débuteront.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question par courriel.
- Information concernant des précisions sur le budget 2023 et de l'affectation du surplus général.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

004-2023 <u>COMPTES À PAYER</u>

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2022

	MAIRE ET CONSEILLERS	26 681.23 \$
SALAIRES BRUTS DU 04 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2022	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS & URBANISME)	35 430.52
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BRIGADE SCOLAIRE & BIBLIOTHÈQUE	61 908.23
	AVANTAGES SOCIAUX	13 976.56
	SOUS-TOTAL	137 996.54

INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉCEMBRE 2022

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	311.15
	TOTAL	138 307.69

COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2022 - RATIFICATION

AREO-FEU LTEE 222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	7 464.18 7 464.18	MANTEAUX (2) & PANTALONS (2)
ART GRAPHIQUE QUÉBEC 213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	192.52 178.21	ENVELOPPES DE TAXES 2023
213000322 BANQUE NATIONALE DU C	FRAIS DE MESSAGERIES	14.31 2 177.18	FRAIS DE TRANSPORT
222000650 232001631	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	191.04 99.00	ESSENCE INCENDIE DIESEL KUBOTA
270190631 222000631	ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	75.02 114.87	ESSENCE COMITÉ PLEIN AIR ESSENCE INCENDIE
232003631 232000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	158.88 96.24	ESSENCE SILVERADO ESSENCE INCENDIE
232003631 232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	151.00 152.00	ESSENCE SAVANA ESSENCE SAVANA
232003631 232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	157.00 151.00	ESSENCE SAVANA ESSENCE SAVANA
270153447 222000631	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	57.29 108.05	ACCESSOIRES POUR PARADE DE NOÊL 2022 ESSENCE INCENDIE
232003631 232001631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	111.78 96.02	ESSENCE SILVERADO DIESEL KUBOTA
222000631 213000527	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE ENT. ET REP AMEUBLEMENT-ADM	151.67 86.12	ESSENCE INCENDIE ACHAT LOGICIEL PDF
270153447 270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	65.52 65.01	DÉCORATION PARADE DE NOËL 2022 TOILE POUR PHOTO PÈRE-NOËL 2022
270135526 BIBBY STE-CROIX INC.	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	89.67 500.00	CAMÉRA POUR ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE
5513600000 BUROPRO CITATION INC.	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00 2 575.44	REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE
213000527	ENT. ET REP AMEUBLEMENT-ADM	2 575.44	AMEUBLEMENT DE BUREAU COMMUNICATIONS
CÉGEP DE SAINT-LAUREN 241400454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	3 403.26 3 403.26	FORMATION NOUVEL EMPLOYÉ (JEAN-BASTISTE MOQUIN)
CENTRALE DES SYNDICAT 5513880000	S DEMOCRATIQUES COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	238.74 238.74	REMISE NOVEMBRE 2022
CIMOTA 241301521	ENT. & REP S/POMP. STE-CROIX	3 656.78 3 656.78	RÉPARATION RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
DÉNEIGEMENT ROGER LAI 233003443	MBERT INC.	25 851.63	
233004443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	13 762.51 11 491.25	DÉNEIGEMENT 2022-2023 CÔTE & RUE DU BATEAU 1/5 DÉNEIGEMENT2022-2023 TROTTOIRS 1/5 DÉNEIGEMENT DE L'ÉGLISE 1/2
232000443 ÉRIC VACHON - PETITE CA		597.87 286.60	
270153447 EUROFINS ENVIRONEX	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	286.60 137.97	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
241200411 FERME ROGER LAMBERT I	ANALYSE DE L'EAU ET FILS S.E.N.C.	137.97 18 963.18	ANALYSE D'EAU
233000443 GLS DICOM EXPRESS	NEIGE - RUES VILLAGE	18 963.18 61.55	DÉNEIGEMENT 2022-2023 RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 1/5
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	61.55	TRANSPORT ÉQUIPEMENT INCENDIE
GROUPE CASTONGUAY INC 270151522	ENT AUTRE PARC/DÉTENTE, FALAISE	2 719.76 94.67	REMPLACEMENT PRISE ÉLECTRIQUE SAPIN DE NOËL
234000521 270151522	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN ENT AUTRE PARC/DÉTENTE, FALAISE	950.84 164.66	RÉPARATION LUMIÈRE (RUES BARBIN, LAUZÉ & BOURQUE) REMPLACEMENT PRISE ÉLECTRIQUE EXTÉRIEURE (RELAIS TOURISTIQU
234050521 234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	905.75 603.84	INSTALLATION ROULOTTE PAITNOIRE EXTÉRIEURE INSTALLATION ROULOTTE PAITNOIRE EXTÉRIEURE
HOME HARDWARE 241301521	ENT. & REP S/POMP. STE-CROIX	265.62 2.28	APPRÊT PEINTURE
232000522 235500649	ENT. ET REP GARAGE MUNIC. PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	51.73 65.05	SCELLANT & ANCRAGE BÉTON TRANSPORT DE BIDON DE CHLORE
232000650 232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	20.10 68.97	BOULONS & ÉCROUS POUR ENSEIGNE PINCE DE FER
269000959 HYDRO-QUEBEC	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	57.49 6 206.25	SAPIN COMITÉ D'EMBELISSEMENT
241300681 234050681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	1 366.57 41.80	SERVICE NOVEMBRE 2022 SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2022
241200681 270120681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 167.97 2 629.91	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2022 SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2022
INFORTMIC 211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	482.90 482.90	SERVICE ANTIVIRUS ANNUEL (4 PORTABLES ÉLUS)
LEPAGE, BERNARD		124.45	
269000959 LES ENTREPRISES D. AUB		124.45 615.69	ACHATS DÉCORATIONS PERRON DE L'ÉGLISE
5513600000 LES ENTREPRISES J.F. BL	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE ANCHET INC.	615.69 1 428.06	REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE
259000443 270120443	ENLEV NEIGE/PAVILLON ET ABRI ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	189.83 919.91	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2022-2023 1/5 DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2022-2023 1/5
222000443 LES EXCAVATIONS STE-CF	ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE ROIX INC.	318.32 21 621.40	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2022-2023 1/5
233050443 LES PTITS MOTEURS SAIN	NEIGE - CONTRAT RURAL FE-CROIX INC.	21 621.40 750.66	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2022-2023 1/5
222000525 M.R.C. DE LOTBINIERE	ENT. ET REP VEHICULES INC.	750.66 15 112.30	ENTRETIEN MOTONEIGE & POSE DES CHENILLES
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 883.58	QUOTE-PART D'ÉVALUATION 2022 12/12
245120951 MÉTALLURGIE LAURIER IN		9 228.72 1 400.40	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2022 12/12
241301521 MINISTÈRE DU REVENU DU	ENT. & REP S/POMP. STE-CROIX I QUÉBEC	1 400.40 13 846.64	ENTRETIEN ACCÈS AUX RÉSERVOIRS
5513871000 5513825000	C.S.S.T. A PAYER RQAP A PAYER	1 116.53 593.02	REMISE NOVEMBRE 2022 REMISE NOVEMBRE 2022
5513860000 5513850000	R.A.M.Q. A PAYER R.R.Q. A PAYER	2 233.41 3 232.94	REMISE NOVEMBRE 2022 REMISE NOVEMBRE 2022
5513841000 5513840000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT. IMPOT PROVINCIAL A PAYER	150.00 6 520.74	REMISE NOVEMBRE 2022 REMISE NOVEMBRE 2022
MISTRAS SERVICES INC. 241200521	ENT.& REP USINE EAU POTABLE	1 009.66 1 009.66	VÉRIFICATION DE LA STRUCTURE DE L'AÉRATEUR
MUNICIPALITE DE LOTBINIE	ERE	231.40	
222000442 MUNICIPALITÉ DE VILLERO		231.40 67 592.04	ENTRAIDE INCENDIE AU 3514, 3E RANG OUEST (01-11-2022)
245110446 245114446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT ENL MATIÈRE ORGANIQUE/CONTRAT	17 675.00 11 843.53	QUOTE-PART MATIÈRE RÉSIDUELLES 4/4 QUOTE-PART MATIÈRE RÉSIDUELLES 4/4
245110446 RAY-CAR	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	38 073.51 202.82	QUOTE-PART MATIÈRE RÉSIDUELLES 4/4
232000521 RECEVEUR GÉNÉRAL DU C	ENTR. REPAR VOIRIE	202.82 5 902.59	TRAVAUX RUE POULIOT
5513820000 5513816000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	827.10 150.00	REMISE NOVEMBRE 2022 REMISE NOVEMBRE 2022
5513815000 SAGE ASSURANCES RENT	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	4 925.49 4 972.81	REMISE NOVEMBRE 2022
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	4 972.81	POLICE NO. 4884 DÉCEMBRE 2022
TELUS COMMUNICATIONS 259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	392.97 45.30	SERVICE DÉCEMBRE 2022
241400331 259000331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.47 45.48	SERVICE DÉCEMBRE 2022 SERVICE DÉCEMBRE 2022
222000331 232000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9) TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.47 45.46	SERVICE DÉCEMBRE 2022 SERVICE DÉCEMBRE 2022
241300331 241200331	TELEP P. STE-CROIX 926-2324 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	45.45 120.34	SERVICE DÉCEMBRE 2022 SERVICE DÉCEMBRE 2022
TELUS MOBILITÉ	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	520.90 81.55	SERVICE NOVEMBRE 2022
213000331	TELEPHONE CELL. 806-6809 TELEPHONE-URBANISME	35.02 35.01	SERVICE NOVEMBRE 2022 SERVICE NOVEMBRE 2022
213000331 211000331 261000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.78 64.25	SERVICE NOVEMBRE 2022 SERVICE NOVEMBRE 2022
211000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 920-3494	89.23	SERVICE DÉCEMBRE 2022 SERVICE DÉCEMBRE 2022
211000331 261000331 232000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	
211000331 261000331 232000331 213000331 213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 TELEPHONE CELL. 806-6809 TELEPHONE-URBANISME TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.02 35.01 40.78	SERVICE DÉCEMBRE 2022 SERVICE DÉCEMBRE 2022
211000331 261000331 232000331 213000331 213000331 211000331 261000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 TELEPHONE CELL 806-6809 TELEPHONE-URBANISME TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	35.01	
211000331 261000331 232000331 213000331 213000331 211000331 261000331 232000331 7TOSHIBA SOLUTIONS D'AF 232000516	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 TELEPHONE CELL 806-6809 TELEPHONE-URBANISME TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	35.01 40.78 64.25 22.58 22.58	SERVICE DÉCEMBRE 2022
211000331 261000331 232000331 213000331 213000331 211000331 261000331 222000331 TOSHIBA SOLUTIONS D'AF 232000516 VIDÉOTRON L'TÉE 261000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 TELEPHONE CELL 806-8809 TELEPHONE - VORINE CELLULAIRES TELEPHONE - VORINE CELLULAIRES TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 FAIRES LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN TELEPHONE-URBANISME	35.01 40.78 64.25 22.58 22.58 203.40 40.23	SERVICE DÉCEMBRE 2022 SERVICE DÉCEMBRE 2022 PHOTOCOPIES DU 30-11 AU 29-12-2022 SERVICE JANVIER 2023
211000331 261000331 232000331 213000331 213000331 211000331 261000331 232000331 7OSHIBA SOLUTIONS D'AF 23200056 VIDÉOTRON LTÉE	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 TELEPHONE CELL 906-8099 TELEPHONE - VOINE CELLULAIRES TELEPHONE - VOINE CELLULAIRES TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 FAIRES LOC. MAC, QUTILLAGE, EQUIPEMEN	35.01 40.78 64.25 22.58 22.58 203.40	SERVICE DÉCEMBRE 2022 SERVICE DÉCEMBRE 2022 PHOTOCOPIES DU 30-11 AU 29-12-2022

COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2022

ANIMATION KATAG		818.00	
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	818.00	ACTIVITÉ T/JEUX 18 AOÛT 2022
ANNIE CÔTÉ DESIGN GRA		362.17	7011112 170207 10 7001 2022
270150341	PUB. JOURNAUX, REVUES -LOISIRS	362.17	PROGRAMMATION LOISIRS HIVER 2023
BIONEST	,	3 039.90	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	3 039.90	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
CYNTHIA MORIN		57.60	
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	57.60	FRAIS DE DÉPLACEMENT ACTIVITÉ NOËL 2022
EIRS ÉQUIPEMENT D'INCE		55.41	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	55.41	ENTRETIEN CONDUITE D'EAU POTABLE
	AISSE COMITÉ CENTRE PLEIN AIR	148.65	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	148.65	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
FLEURS DE LAURIER SEN	C.	128.78	
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	128.78	DÉCÈS (MME MANON DION)
FRANCE DUBUC - PETITE	CAISSE	71.05	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	2.25	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	41.70	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	18.40	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	8.70	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
GAUDREAU ENVIRONNEM	IENT INC.	1 509.05	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	754.53	CALENDRIERS COLLECTE 2023
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	754.52	CALENDRIERS COLLECTE 2023
GROUPE CASTONGUAY II	NC.	1 199.47	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	1 199.47	RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE
JEAN-BASTIEN MOQUIN B	BIRON	46.07	
232000454	FORMATION ET PERFECT VOIRIE	46.07	FRAIS DE DÉPLACEMENT (FORMATION SECOURISME)
JEUX GONFLABLES DE LA	A CAPITALE	439.98	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	439.98	LOCATION JEUX GONFLABLES ACTIVITÉ NOËL 2022
LES PTITS MOTEURS SAI	NTE-CROIX INC.	18.37	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	18.37	ACHAT BOULON ENTRETIEN SENTIERS PÉDESTRES
LILY SAINDON		57.60	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	57.60	FRAIS DÉPLACEMENT ACTIVITÉ NOËL 2022
LOCATION PRINCE INC.		1 262.88	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	693.75	LIVRAISON & LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE DÉCEMBRE 2022
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	569.13	LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE JANVIER 2023
MAQUISCIENCE - JULIE C	HRÉTIEN	75.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	75.00	MAQUILLAGE ACTIVITÉ NOËL 2022
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AV	OCATS S.E.N.C.R.L.	8 416.41	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	908.30	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	4 498.52	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
216000412	SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	827.82	HON. PROF. DOSSIER RELATION DE TRAVAIL
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 871.34	HON. PROF.DOSSIER URBASNISME
232000412	SERV. JURIDIQUE VOIRIE	310.43	HON. PROF. DOSSIER VOIRIE
MUNICIPALITÉ DE LAURIE	R-STATION	2 247.53	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	2 247.53	PARTY NOËL 2022
MUNICIPALITE DE LOTBIN		231.40	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	231.40	ENTRAIDE INCENDIE AU 56, CÔTE DES SOUS-BOIS (10-12-2022)
PATRICK MARTINEAU		287.44	
261000454	FORMATION URBANISME	287.44	FORMATION HEBERGEMENT TOURISTIQUE
PINCEAU LE CLOWN-LYN		300.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	300.00	ANIMATION ACTIVITÉ NOËL 2022
STEVE SAVARD		46.27	
299200885	REMB. D'INTÉRETS ET TAXES	46.27	REMBOURSEMENT TAXES PAYÉES EN TROP 2022
SUPERMARCHE STE-CRO		8.18	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	8.18	CRÈME À CAFÉ
TROUPE DE THÉÂTRE DE		250.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	250.00	ANIMATION ACTIVITÉ NOËL 2022
	TOTAL:	21 077.21	

005-2023

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 03-2023 <u>AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE</u>

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2023
Salaires	1 114 959
Avantages sociaux	152 713
Poste et transport	9 245
Service téléphonique	25 908
Assurances	73 220
Police	300 109
Immatriculation des véhicules	4 930
Enlèvement des déchets	309 253
Contrats de déneigement et abrasifs	314 383
Produits chimiques	52 439
Essence et huile	25 460
Électricité et entretien réseau d'éclairage	109 645
Location photocopieur Toshiba et balance Pitney Bowes	3 570
Frais de financement (intérêts)	151 712
Remboursement dette à long terme et fonds de roulement	556 700

Quotes-parts de la M.R.C.367 355Participation financière - O.M.H du Nord40 000Participation financière - Centre culturel146 000

TOTAL: 3757 601

Le certificat de crédits suffisants # 01-2023 est émis par la directrice générale et greffière-trésorière.

006-2023 <u>NOMINATION D'UN MAIRE SUPP</u>LÉANT

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de nommer Mme Mélanie Picard à titre de mairesse suppléante jusqu'au 08 janvier 2024.

QUE la mairesse suppléante agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITE ET LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel et résolu unanimement :

QUE Stéphane Dion, maire, et France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire, que Mélanie Picard, mairesse suppléante, et France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et greffière-trésorière ou de vacance dans la charge de directrice générale et greffière-trésorière, que Christiane Couture, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Stéphane Dion, maire, et/ou Mélanie Picard, mairesse suppléante, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 10 janvier 2023, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

TRANSFORMATION ET VALORISATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX – ÉTUDE DE FAISABILITÉ

HONORAIRES PROFESSIONNELS Nº 4 (GROUPE GID)

ATTENDU la résolution numéro 173-2022;

IL est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers et résolu unanimement de payer à Groupe GID la somme de 6 898,50 \$ pour l'étude de faisabilité concernant le projet de la transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 5205 datée du 21 décembre 2022.

007-2023

008-2023

RÈGLEMENT NUMÉRO 676-2022 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

009-2023 **ADOPTION**

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 655-2021 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le douzième jour du mois de décembre 2022 le projet de règlement numéro 676-2022;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le douzième jour de décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alex Papineau

APPUYÉ PAR : Marc-Olivier Habel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

 ${\bf QUE}$ le règlement n° 676-2022 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 676-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 676-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT NUMÉRO 677-2022 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

010-2023 **ADOPTION**

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le douzième jour du mois de décembre 2022 le projet de règlement numéro 677-2022;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le douzième jour de décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mylène Neault

APPUYÉ PAR: Mélanie Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 677-2022 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 677-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 677-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

011-2023

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SALAIRE DE DÉCEMBRE 2022

AVANTAGES SOCIAUX	3 271.16
SOUS-TOTAL	25 920.51

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE DÉCEMBRE 2022

	TOTAL	25 951.51
STITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	31.00

COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2022 – RATIFICATION

BUROPRO CITATION INC.		98.09	
	CHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE	98.09	CARTOUCHE D'IMPRIMANTE
CENTRALE DES SYNDICATS I	DEMOCRATIQUES	335.76	
5513880000 C	OTISATIONS SYNDICALES A PAYER	335.76	REMISE NOVEMBRE 2022
FROMAGERIE BERGERON		464.88	
270180610 A	CHATS - RESTAURANT	154.96	ACHAT RESTAURANT
270180610 A	CHATS - RESTAURANT	309.92	ACHAT RESTAURANT
GFS QUÉBEC INC.		1 264.57	
270180610 A	CHATS - RESTAURANT	1 264.57	ACHAT RESTAURANT
HOME HARDWARE		121.30	
270160522 EI	NTR. & REPARATION- BATIMENT	121.30	PROTECTEUR POUR BABILLARD
HYDRO-QUEBEC		11 935.24	
	LECTRICITE - ARENA 748754	11 935.24	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2022
INFORTMIC		241.45	
270140414 SI	ERVICES PROF INFORMATIQUE	241.45	SERVICE ANTIVIRUS ANNUEL (2 PORTABLES)
MINISTÈRE DU REVENU DU Q	UÉBEC	4 718.60	
5513871000 C	.S.S.T. A PAYER	282.74	REMISE NOVEMBRE 2022
5513820000 R	QAP A PAYER	227.17	REMISE NOVEMBRE 2022
5513860000 R	.A.M.Q. A PAYER	324.02	REMISE NOVEMBRE 2022
5513850000 R	.R.Q. A PAYER	2 051.58	REMISE NOVEMBRE 2022
5513841000 IN	IPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	240.00	REMISE NOVEMBRE 2022
5513840000 IN	MPOT PROV. A PAYER	1 593.09	REMISE NOVEMBRE 2022
MOLSON CANADA 2005		7 692.23	
270181610 A	CHATS - BAR	12 064.10	ACHAT BAR
270181610 A	CHATS - BAR	-2 840.85	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610 A	CHATS - BAR	-1 531.02	CRÉDIT ACHAT BAR
MUNICIPALITE DE SAINTE-CR	ROIX	318.83	
270175446 EI	NLEVEMENT DES ORDURES	318.83	ORDURE DÉCEMBRE 2022
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CAI	NADA	1 942.95	
5513825000 C	.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	551.65	REMISE NOVEMBRE 2022
	IPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	240.00	REMISE NOVEMBRE 2022
5513815000 IN	MPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 151.30	REMISE NOVEMBRE 2022
ROBERT BOILEAU INC.	,	994.11	
270165525 EI	NTR. & REPAR SURFACEUSE	994.11	RÉPARATION SURFASEUSE
SAGE ASSURANCES RENTES	S COLL. EN FIDUCIE	1 178.50	
5513870000 A	SS. COLLECTIVE A PAYER	1 178.50	POLICE NO.48842 DÉCEMBRE 2022
SHAW DIRECT		49.43	
270125339 C	ABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	49.43	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2022 À MI-JANVIER 2023
STATE CHEMICAL LTD		254.09	
	RODUITS ENTRETIEN - ARENA	254.09	PRODUIT NETTOYANT
SUPERMARCHE STE-CROIX I		87.20	
270180610 A	CHATS - RESTAURANT	43.40	ACHAT RESTAURANT
	CHATS - RESTAURANT	43.80	ACHAT RESTAURANT
TELUS COMMUNICATIONS IN		109.23	
	ELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE DÉCEMBRE 2022
TELUS MOBILITÉ		280.16	DETAILS DESCRIBE ESTE
	ELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE NOVEMBRE 2022
	ELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE DÉCEMBRE 2022
TRANE CANADA ULC	LLLG. L. I OLLLOD IIIL	909.32	CE.T.TOE DECEMBRE 2022
	NTR. & REPAR REFRIGERATION	909.32	RÉPARATION SYSTÈME DE VENTILLATION
VISA DESJARDINS	MILL WILLIAMS INCLIMITION	167.98	NEI / IIVIII OI OI OI EINE DE VENTILEATION
	CHATS - BAR	84.09	ACHAT BAR
	CHATS - BAR	83.89	ACHAT BAR
2/0101010 A			ACIDAL DAIL
	TOTAL	33 163.92	

COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2022

AIGUISAGE ROU	ISSEAU	183.95		
27016	5525 ENTR. & REPAR SURFA	ACEUSE 183.95	AIGUISAGE COUTEAUX SURFACEL	JSE
BENOIT LABERO	SE .	48.60		
27012	5310 FRAIS DÉPLACEMENT &	REPRÉSENTATION 48.60	FRAIS DE DÉPLACEMENT SEPTEM	BRE & OCTOBRE 2022

BI-SPORTS		45.90	
270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	45.90	ACHAT DE LACETS
ERIC VACHON		75.60	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTATION	75.60	FRAIS DÉPLACEMENT NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2022
ÉRIC VACHON - PETITE CA	ISSE	44.50	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	11.50	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	33.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
FROMAGERIE BERGERON		154.96	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	154.96	ACHAT RESTAURANT
GFS QUÉBEC INC.		934.43	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	934.43	ACHAT RESTAURANT
HOME HARDWARE		171.90	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	171.90	ACHATS DIVERS POUR ENTRETIEN
PHARMACIE STE-CROIX INC	C.	18.94	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	18.94	ACHAT RESTAURANT
PRODUITS CAPITAL INC.		244.15	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	244.15	PRODUIT ENTRETIEN
SUPERMARCHE STE-CROD	(INC.	162.79	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	111.53	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	51.26	ACHAT RESTAURANT
VISA DESJARDINS		55.19	
270181610	ACHATS - BAR	55.19	ACHAT BAR

TOTAL: 2 140.91

012-2023 AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2023
Salaires	182 118
Avantages sociaux	30 207
Poste et transport	200
Service téléphonique	2 850
Assurances	23 000
Enlèvement des déchets	3 950
Enlèvement de la neige	375
Achats restaurant et bar	65 000
Électricité	92 000
TOTAL:	399 700

Le certificat de crédits suffisants # 02-2023 est émis par la directrice générale et greffière-trésorière.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

013-2023 <u>DÉMISSION DE M. DANNY THERRIAULT, POMPIER VOLONTAIRE</u>

M. Alex Papineau annonce la démission de M. Danny Therriault, pompier volontaire.

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Danny Therriault à titre de pompier volontaire de Sainte-Croix, à compter du 16 décembre 2022, et de lui transmettre nos sincères remerciements pour son dévouement et le travail accompli tout au cours de ces années.

VOIRIE

PROLONGEMENT DE LA RUE BARBIN

014-2023 HONORAIRES PROFESSIONNELS Nº 3 (WSP CANADA INC.)

ATTENDU la résolution nº 159-2022;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à WSP Canada inc. la somme de 1 747,62 \$ relativement à l'étude préliminaire au projet de prolongement de la rue Barbin, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1167946 datée du 12 décembre 2022.

012 2020

PROJET DE RÈGLEMENT Nº 678-2023 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

015-2023 **ADOPTION**

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions:

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil est d'avis que la pratique du véhicule toutterrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club Quad de Lotbinière et le Club de motoneige sollicitent l'autorisation de la municipalité de Sainte-Croix pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel

APPUYÉ PAR : Mylène Neault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

 \mathbf{QUE} le présent projet de règlement numéro 678-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

QUE le projet de règlement numéro 678-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 678-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Marc-Olivier Habel que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement aux fins de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

PROJET DE RÈGLEMENT Nº 679-2023 DÉCRÉTANT L'ACHAT DE VÉHICULES MUNICIPAUX ET ÉQUIPEMENTS

016-2023 **ADOPTION**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'achat d'un camion municipal pour le service de voirie et d'un camion municipal pour le service des loisirs ainsi que les équipements de sécurité (supports arrières, flèches et gyrophares);

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'achat d'un tracteur à pelouse ainsi qu'une remorque pour le transport;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat est estimé à 135 150 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel

APPUYÉ PAR : Alex Papineau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 679-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 679-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 679-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Marc-Olivier Habel, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt numéro 679-2023 décrétant l'achat de camions municipaux, d'un tracteur de pelouse et équipements.

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉFECTION DES ÉMISSAIRES PLUVIAUX DES RUES BARBIN ET AUGER DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (CONSTRUCTION LEMAY INC.)

ATTENDU la résolution numéro 130-2022;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Carmen Demers et résolu unanimement de payer le décompte progressif n° 2 à Construction Lemay inc. la somme de 6 022,79 \$, soit la libération de la moitié de la retenue contractuelle de 10 %, relativement aux travaux de réfection des émissaires pluviaux des rues Barbin et Auger, selon la recommandation du Groupe Conseil CHG inc. datée du 09 décembre 2022.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

018-2023 AMENDEMENT À L'ENTENTE IN

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE « REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST » - CHANGEMENT DE MANDATAIRE POUR LA GESTION

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 280-2020, la Municipalité de Sainte-Croix a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre et la gestion du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal, à la suite de changements au niveau administratif, accepte que la Municipalité de Lotbinière devienne mandataire.

019-2023

017-2023

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE « REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST » - MONTANT FORFAITAIRE POUR LA GESTION

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 280-2020, la Municipalité de Sainte-Croix a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre et la gestion du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités au contrat de mise en œuvre et de gestion ont omis la rémunération pour l'ensemble du travail de gestion du contrat et des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une rencontre en visioconférence, les membres du regroupement se sont mis d'accord pour remettre un montant forfaitaire de 25 000 \$ par année. Le montant est réparti tel que le pourcentage pour chaque municipalité au contrat;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autorise les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 25.49 % pour la Municipalité de Sainte-Croix;

QUE, par la résolution numéro 018-2023, la Municipalité de Lotbinière est la nouvelle municipalité mandatrice pour le Regroupement Lotbinière Nord-Ouest et bénéficie des mêmes conditions de gestion.

020-2023

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE « REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST » - FRAIS RELIÉS AUX COLLECTES LORS DE JOURS FÉRIÉS

CONSIDÉRANT QUE le regroupement a demandé que le site d'enfouissement demeure ouvert lors des jours fériés pour les collectes des déchets;

CONSIDÉRANT QUE cet élément n'est pas compris au contrat avec Gaudreau Environnement mais relève du gestionnaire du site d'enfouissement à Saint-Flavien, en l'occurrence Dilicontracto;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une rencontre en visioconférence, les membres se sont mis d'accord pour le paiement des factures à la valeur du pourcentage établi au contrat;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autorise les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 25.49 % pour la Municipalité de Sainte-Croix.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

021-2023

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 8 du règlement numéro 404-2007, de nommer un président au sein du comité consultatif d'urbanisme en janvier de chaque année;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de nommer Mme Annick Coutlée pour agir à titre de présidente au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2023, selon la recommandation dudit comité.

PROJET DE RÈGLEMENT Nº 681-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE C-2

022-2023

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 05e jour du mois de décembre 2022;

ATTENDU QU'un nouvel avis de motion a été donné le 09^e jour du mois de janvier 2023 remplaçant l'avis de motion précédent pour corriger des erreurs d'écritures et scinder le projet de règlement en deux projets distincts;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de consolider le secteur commercial de la rue Laurier pour préserver des espaces commerciaux;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mylène Neault

APPUYÉ PAR : Alex Papineau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Il est ordonné et statué par ce projet de règlement de ce conseil portant le numéro 681-2023 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

QUE le projet de règlement numéro 681-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 681-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement 681-2023 :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ " PLAN D'URBANISME " DE FAÇON À :

- Agrandir l'aire d'affectation commerciale C-2 à même l'aire d'affectation multifonctionnelle M-2

Cet avis de motion abroge l'avis de motion portant sur le même sujet présenté lors de la séance du 05 décembre 2022 dans le but de corriger des erreurs d'écritures et de scinder le projet de règlement en deux projets distincts.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 682-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE 26-C, DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION DE LA ZONE COMMERCIALE 26-C ET DE MODIFIER LES CLASSES D'USAGES ET LES ÉTABLISSEMENTS DANS LES ZONES COMMERCIALES

023-2023 **ADOPTION**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 05^e jour du mois de décembre 2022;

ATTENDU QU'un nouvel avis de motion a été donné le 09^e jour du mois de janvier 2023 remplaçant l'avis de motion précédent pour corriger des erreurs d'écritures et scinder le projet de règlement en deux projets distincts;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de consolider le secteur commercial de la rue Laurier pour préserver des espaces commerciaux;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR: Alex Papineau

APPUYÉ PAR: Carmen Demers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Il est ordonné et statué par ce projet de règlement de ce conseil portant le numéro 682-2023 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

QUE le projet de règlement numéro 682-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 682-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mylène Neault que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement 682-2023 :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE "DE FAÇON À :

- Agrandir la zone commerciale 26-C à même la zone commerciale, service et habitation 13-CH, tel qu'illustré aux croquis de l'annexe A
- De modifier les normes d'implantation de la zone commerciale 26-C
- De modifier les classes d'usages et les établissements autorisés dans les zones commerciales

Cet avis de motion abroge l'avis de motion portant sur le même sujet présenté lors de la séance du 05 décembre dernier dans le but de corriger des erreurs d'écritures et de scinder le projet de règlement en deux projets distincts.

Cet avis de motion a un effet de gel immédiat sur les propriétés touchées par l'agrandissement de la zone 26-C.

LOISIRS ET CULTURE

PARC JEAN-GUY-FOURNIER

ATTENDU l'offre de service de la firme TOPO-Architecture de Paysage datée du 03 janvier 2023 concernant des études préliminaires et une esquisse d'aménagement dans une première phase du Plan directeur du parc Jean-Guy-Fournier pour un montant forfaitaire de 7 200.00 \$, taxes en sus;

MANDAT – ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de mandater la firme TOPO-Architecture de Paysage à procéder à lesdites études préliminaires et l'esquisse d'aménagement des étapes 1, 2 et 3 selon l'offre présentée.

VARIA

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE

025-2023 ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT ADAPTÉ 2022

ATTENDU le service de transport adapté et collectif de Lotbinière qui dessert le territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE Sainte-Croix est la municipalité mandataire;

ATTENDU la réception du plan de transport adapté 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix demande une aide financière pour le transport adapté pour l'année 2022 en tant que municipalité mandataire;

ATTENDU QUE le service de transport adapté de la MRC de Lotbinière a effectué 14 168 déplacements en 2021 et 17 050 en 2022;

ATTENDU QU'il est requis que la municipalité de Sainte-Croix adopte le plan de transport adapté 2022 préparé par le responsable du transport adapté et collectif de Lotbinière afin de recevoir l'aide financière pour le transport adapté;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter ledit plan de transport adapté 2022.

ENGAGEMENT DE POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DES SERVICES

026-2023

024-2023

ATTENDU le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière qui dessert le territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte d'être la municipalité mandataire;

ATTENDU QUE le Service de transport adapté et collectif de la MRC de Lotbinière a effectué 14 168 déplacements en 2021 et 17 050 en 2022;

ATTENDU QUE le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière s'engage à écrire une politique relative à la qualité des services pour le premier avril 2023;

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de transmettre cet engagement de politique relative à la qualité des services au responsable du Transport adapté et collectif de Lotbinière.

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a confié au Service de transport adapté et collectif de Lotbinière, organisme délégué, organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 1984 pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT QUE le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière possède ses propres véhicules pur un fonctionnement en régie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté la grille tarifaire 2022, par la résolution numéro 304-2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté les prévisions budgétaires 2022, par la résolution numéro 142-2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2022, par la résolution numéro 025-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la Municipalité de Sainte-Croix prévoit contribuer, en 2022, pour une somme de 82 619 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, 14 168 déplacements ont été effectués par ce service et 17 050 en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Croix est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

IL EST PROPOSÉ par Carmen Demers, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité de Sainte-Croix de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 320 402 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2022.

027-2023

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire s'il y a lieu.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Croix à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

MRC DE LOTBINIÈRE

028-2023 RESSOURCES RÉGIONALES PARTAGÉES – TECHNICIEN INFORMATIQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

029-2023 RESSOURCES RÉGIONALES PARTAGÉES – SOUTIEN ADMINISTRATIF ET RH

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C.D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » et à assumer une partie des coûts:
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

FONDATION DU CÉGEP DE THETFORD – CAMPAGNE DE FINANCEMENT LOTO-FONDO

030-2023 CONTRIBUTION MUNICIPALE 2023

ATTENDU QUE le Cégep de Thetford, de concert avec les milieux socioéconomique et politique de Lotbinière, a mis sur pied un pôle d'enseignement supérieur au Centre d'études collégiales de Lotbinière à St-Agapit;

ATTENDU QUE les programmes y étant offerts ont aujourd'hui des retombées concrètes pour Lotbinière et sont le fruit d'une concertation et d'une vision de développement qui se reflète dans la planification stratégique du Cégep de Thetford et de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE La Fondation du Cégep de Thetford lançait en décembre 2021 sa toute première loterie intitulée Loto-Fondo;

ATTENDU QUE tous les fonds récoltés par la vente de billets permettront d'améliorer, d'encourager et de préserver la qualité de vie des étudiants et, par le fait même, permettre au Cégep de Thetford de garder sa place comme l'un des meilleurs du réseau. Rappelons également que la Fondation a contribué à l'ouverture du Centre d'études collégiales de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire contribuer à cette campagne de financement par l'achat de 10 billets au coût de 60,00 \$ chacun qui seront remis à l'organisme « Entraide Sainte-Croix » qui pourra en faire profiter ses bénéficiaires;

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel et résolu unanimement d'autoriser la contribution municipale pour l'année 2023 à la campagne de financement de la Fondation du Cegep de Thetford au montant de 600,00 \$.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Aucune question par Facebook.
- Information concernant les trois modifications requises à l'entente intermunicipale des matières résiduelles.

031-2023 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, unanimement de lever la présente séance à 19 :	11 7 1
Stéphane Dion Maire	France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.